

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20252808_54/454
	Du 28 AOUT 2025 à 18 heures 00
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 18 De Votants : 25 Absents ayant donné procuration : 7 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 2 <u>Objet : Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande subvention Région Occitanie</u> Annule et remplace la délibération n°DE20241217_096/779 du 17 décembre 2024	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Agnès GHELFI ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER; Guillaume BARAGNON ; Sophie LINGERAT ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Christian ANDRE (pouvoir à Guillaume BARAGNON), Florence DUSSAUT (pouvoir à Sophie ESCUDIER), Marion BERLINE (pouvoir à Isabelle MAZAY), Sophie DENAT (pouvoir à Catherine LAPIERRE), Antoine GIRON (pouvoir à Odile GIOVANNELLI), Alice BROSSETTE (pouvoir à Elisabeth CRES), Marcel DESPROGES (pouvoir à Jean-Luc CHAILAN)</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : -</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : Sophie GIMENO (retard), Bertrand LEDIEU</p>

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

La Commune a commencé depuis 2022 la rénovation de ses bâtiments communaux et souhaite poursuivre des travaux sur le bâtiment de la « Salle Polyvalente » afin de permettre une réduction des consommations et une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce bâtiment utilisé quotidiennement par les associations et la collectivité.

Les travaux concernant le remplacement des luminaires, des caissons de ventilations, des menuiseries, le renforcement de l'isolation des murs et de la toiture, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique et la surélévation du plancher bas avec isolation, d'un cout prévisionnel HT de 193 104,00 €, ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Occitanie suivant délibérations du conseil municipal du 22 octobre 2024 et du 17 décembre 2024.

Dans le cadre de la mission DIAGNOSTIC de notre maître d'œuvre, le bureau d'étude technique (BET) Fluide et Structure, mandatés par Ecostudio, a effectué une visite du site. Cette visite a donné lieu à un rapport détaillé mettant en évidence plusieurs défaillances du bâtiment existant. Ces constats nécessitent des travaux structurels complémentaires, notamment sur le gros œuvre, le réseau électrique et le traitement des sols.

Bien que ces travaux ne soient pas directement liés à la performance énergétique, ils s'avèrent indispensables pour permettre la mise en œuvre efficace du projet initial et pour atteindre les objectifs de gain énergétique conformément aux préconisations techniques.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie tenant compte du nouveau cout prévisionnel des travaux et de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique de la « Salle Polyvalente » dont le plan de financement prévisionnel de cette opération, pour un montant estimatif de 372 722.00 € HT s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant en € HT	Libellés	Montant en €
Travaux	337 000,00	Subventions :	
Maîtrise d'œuvre-Divers	35 722,00	- Etat Fonds vert	58 331,00
		- Conseil Départemental	58 331,00
		- Conseil Régional	30 000,00
		- Nîmes Métropole	113 030,00
		Autofinancement	113 030,00
TOTAL	372 722,00	TOTAL	372 722,00

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et avec 1 voix contre de Catherine ROCCO et 6 abstentions de
Patrick ETIENNE, Elisabeth CRES, Alice BROSSETTE, Loïc CODOU, Laurence MARTIN, et Marc AUGIER,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de la « salle polyvalente » et son plan de financement d'un montant prévisionnel de 372 722.00 € HT.

DECIDE de solliciter une subvention d'investissement auprès de la Région Occitanie pour le projet précité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

ANNULE la délibération n° DE20241217_096/779 du 17 décembre 2024 ayant le même objet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 1^{er} septembre 2025

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>